

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Aïal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (L.G) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

W19-493142

- 25088
- [Signature]
- Maladie
 Dentaire
 Optique
 Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7375 Société : RAM
 Actif Pensionné(e) Autre : _____
 Nom & Prénom : WAHBI MOHAMED
 Date de naissance : 01/03/1967
 Adresse : Habituelle
 Tél. : 0663111743 Total des frais engagés : 300,90,7, 1200,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Mohamed Adib Choukaïli
OPHTALMOLOGISTE
336, Bd. Commandant Driss El Harti
Cité DJEMAA - Casablanca
Tél: 05 22 37 73 68
 Date de consultation : 03/03/2020
 Nom et prénom du malade : WAHBI - HOWDA Age : _____
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Misc de refraction
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
 Fait à : Casablanca Le : 11/03/2020
 Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie W19-493142
 Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
 Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.
 Matricule : 7375
 Nom de l'adhérent(e) : WAHBI
 Total des frais engagés : 300,90,7 + 1200
 Date de dépôt : 11/03/2020
 Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Docteur Mohammed Adib Choukaïli

Spécialiste des maladies et chirurgie des yeux
Ex ophtalmologiste des hôpitaux de spécialité
de Casablanca.

CHU Averroès Hôpital 20 Août 53,
Hôpital Moulay Youssef (Soufi).

Hôpital Sidi Othmane.
Hôpital Bouafi (My Hassan).

Membre de la société française
d'ophtalmologie (Paris).

Microchirurgie de la cataracte (Phaco-émulsification)
-strabisme-rétine-chirurgie de la myopie-
angiographie- laser-échographie- lentilles de
contact.



الدكتور محمد أديب الشقيلي

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون
طبيب العيون سابقا بمستشفيات الاختصاصات بالدار البيضاء

المركز الصحي الجامعي ابن رشد مستشفى 20 غشت 53
مستشفى مولاي يوسف (الصوفي)

مستشفى سيدي عثمان
محمد بوافي (مولاي الحسن)

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون بباريس
طب الحول، داء العينين بالسكري و ارتفاع الضغط

(المياه الزرقاء)

أمراض الشبكية و جراحة العيون بالأموح فوق الصوتية
جراحة تصحيح النظر بالليزر - العدسات اللاصقة

خير محلف
لدى المحاكم

Casablanca, le : 03/03/2020

M^{lle} WAUBI Houda

Letter pour vision de loi (voir Atruffa)

052 - 3,75 (-15 20)

062 - 3,75 (-15 170)

90,70 / opatanol 6g



Laboratoires Sothema Bouskoura
Opatanol 0,1% collyre, 5 ml
A.D.S.P. Maroc N° 1458/DMP/21/NPP
*PV : 90,70 DHS

407252

بهدية امان
Dr. Houda Aman
Bd. TAH Rue 17, N° 10 et 12
Hav Osra II - Ain Chock

نظارات الهداية
OPTIQUE EL HADAYA
جنينة 3 رتبة 16
حيزة قرية الجماعة - البيضاء
الهاتف : 05 40 05 35 33

Dr. Mohammed Adib Choukaïli
OPHTALMOLOGISTE
236, Bd. Comandant Driss El Harti
Cité DJEMAA - Casablanca
tel : 05 22 37 68 68

3, شارع الكوماندان ادريس الحارثي قرية الجماعة الطابق الثاني البيضاء : 05 22 37 68 68

336, Bd. Comandant Driss ElHarti Cité DJEMAA Casablanca - 0522 37 68 68

OPTIC AL HIDAYA

نظارات الهداية

Facture

N° 000915



Date: 10/03/2020

Nom : WAHBI HONDA

Ordonnance de Mr le Docteur: Adib CHEUKAILI

Mode de Paiement : Chèque Espèce

Quantité	Désignation	Prix.U	Prix Total
01	Monture modèle optique	700	700
02	Verres organique Anti bleus	700	1400
	00,3, X (-1,00 D)		
	00,3, X (-1,00 D)		
<p>نظارات الهداية OPTIC AL HIDAYA بنيانوس 16 رقم 18 شارع الهداية - البيضاء الهاتف : 05 40 05 35 33</p>			
		Total : 1200	

Arrêtée la présente Facture à la somme de : mille deux cents dh